



En partenariat avec

*Open Society Foundations -
Africa (OSF_Africa)*

Rapport de monitoring de la COVICI 2025 - 12^{ème} Edition

**MONITORING DES PROGRAMMES DU FONDS AU PROFIT DES VICTIMES
(FPV) EN COTE D'IVOIRE**



TABLE DE MATIERES

CONTEXTE	1
1 A PROPOS DE L'AUTEUR	3
2 OBJECTIF DU MONITORING	4
3 MÉTHODOLOGIE DE MONITORING	4
4 DU CHAMP DU RAPPORT	6
5 VUE SYNOPTIQUE SUR LE FONDS AU PROFIT DES VICTIMES EN CÔTE D'IVOIRE : SON PROGRAMME D'ASSISTANCE	6
5.1 DU CHOIX DES 13 INCIDENTS RETENUS PAR LE PROGRAMME D'ASSISTANCE	8
5.1.1 Exécutions à Monoko – Zohi.....	10
5.1.2 Attaque de Vavoua, Dania, Pelezi fiékon et Borombo.....	10
5.1.3 Répression de la marche des femmes d'Abobo	11
5.1.4 Attaque du village d'Anonkoua-Kouté.....	11
5.1.5 Bombardements du marché Siaka Koné d'Abobo.....	11
5.1.6 Exécutions à Doké.....	12
5.1.7 Attaque de Péhé, Mars 2011	12
5.1.8 Attaque de Bedy – Goazon, 22 mars 2011	12
5.1.9 Exécutions à la préfecture de Bloléquin	13
5.1.10 Assassinat d'un imam et de membres de sa famille à Duékoué.....	13
5.1.11 Attaque du quartier "carrefour" de Duékoué	13
5.1.12 Attaques des quartiers "Doukouré" et "Mami Faitai" à Yopougon	14
5.1.13 Attaque du quartier "Yao Sehi"	14
5.2 DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME EN CÔTE D'IVOIRE	15
5.2.1 Le soutien et l'accompagnement psychologiques	15
5.2.1.1 Formations des facilitateurs sur les techniques de TCIS ou rondes brésiliennes	15
5.2.1.2 Les étapes de la ronde brésilienne	16
5.2.1.2.1 L'accueil.....	16
5.2.1.2.2 Le choix du thème	16
5.2.1.2.3 La contextualisation.....	17
5.2.1.2.4 Le partage d'expériences	17
5.2.1.2.5 La clôture	17
5.2.1.2.6 L'évaluation	17
5.2.1.3 De la tenue des rondes.....	19
5.2.1.3.1 Rondes pilotes.....	19
5.2.1.3.2 La tenue des rondes mensuelles à Abidjan	19
5.2.2 L'aide à la réintégration socio – économique et au soutien matériel	21
5.2.2.1 Du choix des bénéficiaires et des activités.....	21
5.2.2.2 Le point de vue des bénéficiaires d'Abidjan	24
5.2.3 Prise en charge physique et médicale y compris les cas de violences sexuelles liées aux conflits.....	25
5.2.4 Des actions communautaires symboliques	26
5.2.4.1 Les œuvres mémorielles proposées dans les différentes localités.....	27
5.2.4.1.1 A Abidjan	27
5.2.4.1.2 A l'intérieur du pays	28
5.2.4.2 La phase de réalisation des œuvres mémorielles	29
5.2.4.2.1 Les œuvres mémorielles approuvées et réalisées à Abidjan (Yopougon et Abobo).....	29
5.2.4.2.2 Les œuvres mémorielles approuvées et réalisées à l'intérieur du pays.....	30
5.2.4.2.2.1 A Duékoué.....	30
5.2.4.2.2.2 Dans les localités de Monoko-Zohi, Fiékon et Pélési.....	31
5.2.4.2.2.3 A Bloléquin	33
5.2.4.3 Inauguration des œuvres mémorielles	33

5.2.4.3.1	A Abidjan	33
5.2.4.3.2	Dans les autres localités.....	37
5.2.4.3.2.1	A Duékoué.....	37
5.2.4.3.2.2	A Bloléquin	39
6	DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS DE SOCIÉTÉ CIVILE AU PROCESSUS	41
6.1	AU PLAN COMMUNAUTAIRE ET COLLECTIF.....	43
6.2	AU NIVEAU PLAN INDIVIDUEL.....	44
7	DÉFIS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	44
8	DÉFIS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	46
8.1	DÉFIS ET PERSPECTIVES DE LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS AU PROFIT DES VICTIMES.....	46
8.1.1	<i>Défis majeurs</i>	46
8.1.2	<i>Perspectives prometteuses</i>	47
9	RECOMMANDATIONS.....	47
9.1	AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES (FPV)	47
9.2	AUX INSTITUTIONS NATIONALES	48
9.3	AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET PRINCIPALEMENT DE DÉFENSE DE DROITS DES VICTIMES ..	49
	CONCLUSION.....	49

INDEX

AEP : Assemblée des Etats parties

AGR : Activités Génératrice de Revenus

APDH : Action pour la Promotion des Droits de l'Homme

AVSI : Association des Volontaires pour le Service International

CEDEAO : Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CI-CPI : Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale

CDVR : Commission Dialogue Vérité et Réconciliation

CNE : Commission Nationale d'Enquête

CONARIV : Commission Nationale de Réparation et d'Indemnisation des Victimes

COVICI : Confédération des organisations de victimes des crises ivoiriennes

CPI : Cour Pénale Internationale

CVCI : Collectif des Victimes en Côte d'Ivoire

DRAO : Développement Rural et Agricole à l'Ouest

FENAVIPELCI : Fédération Nationale des Victimes de la Crise Postélectorale de Côte d'Ivoire

FIDH : Fédération Internationale des Droits de l'Homme

FPV : Fonds au Profit des Victimes

FRCI : Forces Républicaines de Côte d'Ivoire

HRW : Human Right Watch

JNP : Journée Nationale de la Paix

JNPS : Journée Nationale du Pardon et du Souvenir

LIDHO : Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

MCSLCP : Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte Contre la Pauvreté

MIDH : Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme

OFACI : Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire

OIDH : Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

PNCS : Programme National de Cohésion Sociale

TCIS : Thérapie Communautaire Intégrative et Systémique

WANEP: West Africa Network Peace Building

CONTEXTE

« Quelle indemnisation pourrait-on jamais accorder qui suffise à compenser la perte d'un être cher. Il n'est pas possible de remplacer celui ou celle qui n'est plus là. Mais souvent, les symboles peuvent être forts. »¹.

Le droit des victimes de violations flagrantes à demander réparation est un principe fondamental du droit international. Pour la première fois dans l'histoire de la justice pénale internationale, les victimes ont dorénavant accès à un mécanisme qui leur permet de demander réparation. En effet, avant l'établissement de la Cour pénale internationale, aucune juridiction internationale ne leur permettait de demander et de recevoir réparation des auteurs des crimes qu'elles avaient subis. Par exemple, les victimes n'étaient pas autorisées à demander réparation devant les Tribunaux pénaux internationaux pour l'Ex-Yougoslavie (TPIY) et pour le Rwanda (TPIR), les juges ne pouvant qu'ordonner la restitution de leurs biens².

Selon un article de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) intitulé les droits des victimes devant la CPI *« Le seul espoir pour les victimes d'obtenir indemnisation est d'intenter une action devant les tribunaux nationaux de leur pays, sur la base de l'arrêt de condamnation rendu par l'un de ces deux tribunaux pénaux internationaux. »³*

Le Statut de Rome du 17 juillet 1998, entrée en vigueur le 1^{er} Juillet 2002 constitue le fondement de deux (02) organes institués par l'Assemblée des États parties (AEP) : la Cour Pénale Internationale (CPI) d'une part ; le Fonds au Profit des Victimes (FPV) d'autre part.

Alors que la CPI enquête et poursuit les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression, le FPV répond aux dommages résultant des crimes relevant de la compétence de la Cour et impose d'établir *« des principes applicables aux formes de réparation, telles que la restitution, l'indemnisation ou la réhabilitation, à accorder aux victimes ou à leurs ayants droits »⁴.*

¹ Son éminence l'Archevêque Desmond Tutu, Directeur du Fonds au profit des victimes

² Articles 24.3 du Statut du TPIY et 23.3 du Statut du TPIR qui disposent que : le Tribunal « peut ordonner la restitution à leurs propriétaires légitimes de tous biens et ressources acquis par des moyens illicites (...) ».

³ Chapitre VII : Réparation et le fonds au profit des victimes Page 21 (consulté en ligne)

⁴ Le Fonds au profit des victimes a été créé par l'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale (AEP) en 2002, conformément à l'article 79 du Statut de Rome. Il est dirigé par un Conseil de direction élu par l'Assemblée des États parties et responsable devant elle. Le FPV cherche à réparer les préjudices subis par les

L'exercice du droit à la réparation est reconnu à « *toute personne physique qui a subi un préjudice du fait de la commission d'un crime relevant de la compétence de la Cour ; [ou] de toute organisation ou de toute institution dont un bien consacré à la religion, à l'enseignement, aux arts, aux sciences ou la charité, un monument historique, un hôpital ou quelque autre lieu ou objet utilisé à des fins humanitaires a subi un dommage direct*⁵ ».

Quid des formes de réparation ?

La Cour peut décider d'ordonner des réparations individuelles ou collectives, ou les deux. La règle **97.1** prévoit que le principe sera celui de réparations ordonnées individuellement, mais qu'une réparation collective peut être octroyée lorsque la Cour « *l'estime approprié* » et « *l'attribution d'une réparation collective apparaîtra, alors, comme l'unique méthode pour parvenir à une certaine forme de justice* »⁶ « *Ce qui permettra de fournir une certaine assistance à une communauté entière et l'aider à mettre ses membres en position de reconstruire leur vie* »⁷.

A ce jour, le FPV gère des programmes dans sept (7) situations relevant de la compétence de la Cour à savoir : La République Centrafricaine, La République Démocratique du Congo, le Kenya, la Géorgie, le Mali, l'Ouganda et La Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, il est étroitement lié aux événements tragiques qui ont secoué le pays, en particulier la crise post-électorale de 2010-2011 dans le but d'aider les victimes à se reconstruire et à retrouver une vie digne.

L'histoire politique de la Côte d'Ivoire, ces dernières décennies, s'est écrite sur des pages quelque peu sombres. Avec l'avènement du multipartisme en 1990, des crises successives sont survenues⁸ presque à toutes les échéances électorales dont la plus grave reste encore aujourd'hui, la crise post-électorale de 2010-2011 avec son corollaire de violations graves des droits de l'homme et du droit

victimes de crimes relevant de la compétence de la CPI en mettant en œuvre des réparations et d'autres programmes au profit des victimes, notamment des programmes d'assistance.

⁵ *Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Doc off NU, 1ère session, Doc NU ICC-ASP/1/3 (2002) Deuxième partie : « Règlement de procédure et de preuve » à la règle 8*

⁶ *Shelton, D.L and Ingadottir, T., The International Criminal Court Reparations to Victims of Crimes (Article 75 du Statut de Rome) and the Trust Fund (Article 79), Center on International Cooperation (1999); voir également Lewis, P. And Friman, H., "Reparations to victims," p.483.*

⁷ *Laurent MUTATA LUABA, traité des crimes internationaux, p.379*

⁸ *1990 : avènement du multipartisme ; décembre 1999 : Crise militaro-politique suite à un coup d'Etat*

international humanitaire qui a occasionné officiellement, 3000 morts plongeant le pays dans un climat délétère fragilisant la cohésion sociale.

Le FPV est intervenu dans quatre (4) régions de la Côte d'Ivoire que sont : le Guemon, le Cavally, le Haut-Sassandra et la région des Lagunes.

Selon Mama Koïta Doumbia, membre du Conseil de Direction du Fonds⁹, « *Nous sommes conscients que la Côte d'Ivoire a un besoin immense et urgent d'assistance (...) en vue d'aider les survivants à remédier aux préjudices qu'ils ont subis, reconstruire leur vie, prendre le chemin de la guérison, retrouver leur dignité et créer un avenir meilleur.* »

Cette édition du rapport de monitoring porte le regard des victimes et organisations de victimes sur les actions menées par le FPV, partant du choix des incidents à l'assistance à elles apportée.

1 A PROPOS DE L'AUTEUR

La Confédération des Organisations de Victimes des Crises Ivoiriennes (COVICI) est une organisation apolitique, à but non lucratif, autonome, neutre qui a une implantation nationale avec plus de 157.000 membres (victimes) créée au lendemain de la crise post-électorale de 2010-2011 en vue de défendre le droit des Victimes à la Justice et à la Réparation.

La COVICI est composée à ce jour de 4 fédérations ,9 collectifs, 27 ONGS et associations et 8 plates-formes repartis sur toute l'étendue du territoire

⁹ Présidente du Conseil de Direction du Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale élue de Avril 2019 jusqu'à la fin de son mandat, en décembre 2021

2 OBJECTIF DU MONITORING

Le monitoring est une activité qui consiste à suivre méticuleusement les programmes et des décisions définis par des acteurs, des partenaires dans la mise en œuvre d'un processus en temps réel. Cet exercice permet aussi bien de recueillir ou de collecter des informations, que de les analyser, de faire des recommandations et de les rendre accessibles (rapports, publications, communications, etc.) afin de contribuer à la réalisation d'un résultat prédéfini.

L'objectif général de ce rapport est de porter un regard croisé sur l'intervention du FPV dans le cadre de son mandat d'assistance aux victimes en vue de les aider à se reconstruire pour une cohésion sociale réussie et une paix durable en Côte d'Ivoire.

3 MÉTHODOLOGIE DE MONITORING

La COVICI a initié un sondage du 11 décembre 2024 au 29 Janvier 2025 libellé : « *Enquête sur la connaissance du Fonds au Profit des Victimes (FPV) par les victimes des crises ivoiriennes et son impact dans les communautés* ».

Il s'agissait de relever et d'apprécier non seulement le niveau d'implication ou de participation des victimes et organisations de victimes dans la mise en œuvre du processus d'identification des incidents retenus mais aussi des impacts des activités du FPV sur elles et /ou sur leurs communautés.

Cette enquête a été menée auprès de 400 victimes majoritairement bénéficiaires des programmes d'assistance soit collective ou individuelle.

Les réponses obtenues (de 372 participants soit 93%) ont alors été analysées et compilées ; les 28 autres fiches nous sont parvenues vierges (soit 7%).

Elle a été réalisée dans un contexte où les préoccupations et recommandations des victimes et leurs associations ne semblent plus une réelle priorité au plan national.

Ce désintérêt vis-à-vis de la réparation des victimes pourrait mettre en mal le processus de réconciliation et de consolidation de la paix initié par le Président de la République en 2011 sur ces notes « Dès ma prise de fonction, j'ai érigé la réconciliation nationale au rang des priorités avec la création de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation qui a pour mission de créer les conditions de dialogue entre toutes les couches de la population afin de panser les meurtrissures engendrées par la crise, de reconstituer le tissu social, de restaurer la cohésion nationale et de promouvoir la paix et la justice », a ajouté M. Ouattara.¹⁰

A travers ce rapport, la COVICI ambitionne jauger le niveau de satisfaction des victimes en général et des bénéficiaires en particulier quant aux actions implémentées par le Fonds et ses partenaires en Côte d'Ivoire.

- **Sur les incidents** : connaître les actions du Fonds menées en Côte d'Ivoire ; tant sur le choix des incidents que de l'assistance accordée aux victimes et surtout leurs impacts sur la situation physique, économique, psychologique, communautaire des victimes de crises. A cet effet :
 - ✓ 122 personnes estiment être satisfaites des incidents retenus ;
 - ✓ 89 pensent que ces programmes devraient s'étendre à d'autres localités ;
 - ✓ Quand 65 restent neutres sur ce sujet ;

- **Au titre des réparations individuelles** (fonds pour AGR) :
 - ✓ 32 personnes interrogées affirment qu'elles étaient sur la liste des bénéficiaires mais n'ont rien reçu en nature pour leur commerce malheureusement ;
 - ✓ 152 personnes reconnaissent avoir bénéficié d'achats de marchandises d'une valeur allant de 250 000 FCFA (soit 381 euros) à 750 000 FCFA (1143 euros) en fonction du préjudice subi. En ce qui concerne les œuvres communautaires ;
 - ✓ 198 personnes disent avoir bénéficié d'œuvres mémorielles (réhabilitation d'écoles, rénovation d'écoles, création d'une pompe hydraulique villageoise etc.) ;
 - ✓ 22 estiment que quoique promises, ces œuvres de rénovation ou de construction n'ont pu voir le jour.

¹⁰ Extrait du 1^{er} discours du Président Alassane Ouattara devant l'Assemblée générale de l'ONU à New York le 11 Septembre 2011 (confère : <https://news.un.org/fr/story/2011/09/227992>)

4 DU CHAMP DU RAPPORT

Nous le verrons par la suite, le Fonds est intervenu dans quatre (4) régions de la Côte d'Ivoire que sont le Guémon, le Cavally, le Haut-Sassandra et la région des Lagunes avec divers partenaires d'implémentation, appuyés par des relais communautaires sur le terrain.

A Abidjan (région des lagunes), le projet du FPV a été porté par le WANEP avec les relais communautaires de la COVICI. Ce rapport se penchera beaucoup sur les activités menées par la COVICI à Abidjan sans toutefois perdre de vue (faire fi) des actions des autres partenaires dans les autres régions.

5 VUE SYNOPTIQUE SUR LE FONDS AU PROFIT DES VICTIMES EN CÔTE D'IVOIRE : SON PROGRAMME D'ASSISTANCE

Le fonds au profit des victimes intervient en Côte d'Ivoire dans le cadre de son mandat d'assistance.

Son programme est développé en complémentarité des réponses gouvernementales existantes¹¹ et des actions engagées par la société civile en soutien aux victimes.

Conformément à son Règlement, le Fonds a mené une évaluation préliminaire en janvier et février 2017 pour étudier la possibilité de lancer un programme d'assistance en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de la visite sur le terrain, l'équipe chargée de l'évaluation s'est rendue à Abidjan, la capitale, et dans 11 localités du centre, de l'ouest et du sud du pays. Elle a rencontré des autorités nationales et locales, y compris des membres du ministère chargé de la gestion des réparations, des associations de la société civile, notamment des associations de victimes, des représentants de la communauté internationale, des chefs communautaires, ainsi que des victimes et des membres de leur communauté.

¹¹ Cette stratégie a été adoptée en raison de sa complémentarité à l'initiative de réconciliation nationale mise en place par les autorités de Côte d'Ivoire, à travers la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR), puis la Commission nationale de Réparation et d'Indemnisation des Victimes (CONARIV), le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) et le programme gouvernemental de réparation géré par le ministère de la cohésion sociale, de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté (MCSLCP).

L'évaluation avait pour objectif de mieux comprendre la situation des victimes de crimes relevant de la compétence de la CPI en Côte d'Ivoire, qui couvre la période allant du 19 septembre 2002 à ce jour, et d'évaluer la possibilité d'une intervention du Fonds en faveur des victimes et leurs familles ayant subi des préjudices physiques, psychologiques et/ou matériels en raison de ces crimes.

Les programmes d'assistance se sont concentrés sur :

- Le soutien et l'accompagnement psychologiques ;
- L'aide à la réintégration économique ;
- L'assistance médicale y compris les cas de violences sexuelles liées aux conflits ;
- Des actions communautaires et symboliques.

Quatre (04) années et demi durant, le programme a bien fonctionné sur la base de partenariats, d'accompagnement et de référencement avec un fonds de 1 232 000 000 de F CFA ; soit environ 1 879 000 Euros.

Suivant les recommandations contenues dans le rapport d'évaluation du pays établi par le Secrétariat du Fonds, le Conseil a estimé que le Fonds devait « *offrir une réhabilitation physique et psychologique ainsi qu'un soutien matériel aux victimes et à leurs familles* », lesquelles ont subi des crimes relevant de la compétence de la CPI en Côte d'Ivoire. Le Conseil a également jugé opportun d'étudier la possibilité de collaborer avec le Gouvernement ivoirien afin d'aider les victimes à partager leurs points de vue et à exprimer leurs préoccupations et avis concernant les programmes de réparations fournis par le Gouvernement.

L'évaluation visait à répondre aux questions suivantes : « *Quelles sont les conséquences des crimes pour les victimes, leur famille et leur communauté ? Le Fonds doit-il intervenir dans le cadre de son mandat d'assistance, et de quelle manière, pour prendre en charge les préjudices subis par les victimes et leurs familles ?* »

Le programme du fonds prévoit de répondre aux préjudices résultant de treize (13) incidents emblématiques. Ces incidents, qualifiés de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, commis depuis 2002, ont été identifiés par des associations de victimes mais également par les organisations nationales de défense des droits de l'homme sur la base du travail de la commission nationale d'enquête (CNE) et de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), institutions mises en place par le Président de la République en 2011.

Ces incidents emblématiques et les préjudices qui en découlent même s'ils ne suffisent pas à eux seuls à représenter ce que l'ensemble des victimes ont enduré (l'accent étant mis sur ceux dont les séquelles persistent toujours),

constituent néanmoins un point de départ aux mesures d'assistances engagées par le Fonds.

Cette approche visait également à garantir une valeur réparatrice aux mesures d'assistances déployées.

Des activités seront ainsi conduites dans quatre (4) régions de la côte d'ivoire : Haut-Sassandra¹², Lagunes¹³, Cavally¹⁴ et Guémon¹⁵. Elles bénéficieront aux victimes les plus vulnérables de ces incidents et à leurs communautés y compris les cas de violences sexuelles liées aux conflits.

5.1 Du choix des 13 incidents retenus par le programme d'assistance

Le tableau ci-après répertorie les évènements identifiés par la société civile nationale et les associations de victimes pour cette première phase en tenant compte de l'ampleur des crimes qui ont été commis dans ces zones du pays.

¹² Monoko-zohi, Vavoua, Dania, Pelezi, Fiékon et Borombo

¹³ Abobo et Yopougon

¹⁴ Doké, Péhé, Bédy-Goazon, Bloléquin

¹⁵ Duékoué

N°	REGION	INCIDENT/ LOCALITE	DATE
1	Haut - Sassandra	Exécutions à Monoko -Zohi	28 et 29 nov. 2002
2		Attaque de Vavoua, Dania, Pelezi et Fiékon et Borombo	Nov./déc. 2002
3	Lagunes	Répression de la marche des femmes d'abobo	3 mars 2011
4		Attaque du village d'Anonkoua Kouté (Abobo)	6 au 7 mars 2011
5		Bombardement du marché siaka koné d'abobo	17 mars 2011
6	Cavally	Exécution à Doké	Mars 2011
7		Attaque de péhé	Mars 2011
8		Attaque de Bedy - Goazon	22 mars 2011
9		Exécutions à la Préfecture de Blolequin	28 au 29 mars 2011
10	Guémon	Assassinat d'un imam à Duékoué	29 mars 2011
11		Attaque du quartier "carrefour" de Duékoué	29 au 30 mars 2011
12	Lagunes	Attaque des quartiers Doukouré et Mami Faitai (Yopougon)	11 au 13 avril 2011
13		Attaque du quartier Yao sehi (Yopougon)	12 au 19 Avril 2011

Tableau retraçant les incidents retenus par ordre chronologique

5.1.1 Exécutions à Monoko – Zohi

Les 28 et 29 novembre 2002, Monoko-Zohi, village situé dans le département de Vavoua est le théâtre de massacres et d'exécutions sommaires dans une zone contrôlée par les forces restées fidèles au régime de Laurent Gbagbo¹⁶. Au cours de cette attaque meurtrière, plusieurs dizaines de civils en majorité les ressortissants de la CEDEAO y ont été exécutés. Barry Ousmane, ressortissant Guinéen, installé à Monoko-Zohi depuis 1993, affirme : *"Mes deux petits frères sont morts. Pour le deuil, on n'a ni l'argent ni le temps. La guerre nous a surpris"*,¹⁷

5.1.2 Attaque de Vavoua, Dania, Pelezi fiékon et Borombo

Les forces gouvernementales ont mené une attaque par hélicoptère dans l'enceinte de la mairie de Vavoua, où était située la caserne militaire lors de l'offensive pour reprendre la ville = alors contrôlée par les rebelles. L'attaque de la ville de Vavoua en novembre et décembre 2002, fut selon HRW, *« la seule attaque qui a semblé vouloir cibler un objectif militaire »*¹⁸. Des civils à proximité de la caserne sont tués,

En outre, des attaques aériennes commises par les forces gouvernementales ont, selon des témoins, ciblé le quartier occupé par la communauté allogène de pélézi et de Dania prenant pour cible les civils sur la base de leur appartenance ethnique, religieuse nationale ou de leur présumée affiliation politique¹⁹.

D'autres témoins ont indiqué que ces attaques avaient pris des civils pour cibles totalement au hasard. Ces attaques ont entraîné la mort d'au moins dix-neuf civils. Une fosse commune est découverte en décembre 2002 par les forces françaises selon HRW.

¹⁶ Human Rights watch, Août 2003, page 20

¹⁷ https://www.lemonde.fr/archives/article/2002/12/09/a-monoko-zohi-les-soldats-cherchaient-les-etrangers-et-de-l-argent_301368_1819218.html

¹⁸ Rapport Human Rights Watch : <https://www.hrw.org/legacy/french/reports/2003/cotedivoire0803/4.htm>

¹⁹ *Sources : violences contre les civils dans l'ouest de la CI*, Human Rights Watch, Août 2003, page 20, CICR.

5.1.3 Répression de la marche des femmes d'Abobo

La répression de la marche des femmes de la commune d'Abobo, commune d'Abidjan réputée favorable à Monsieur Alassane Ouattara, demandant le départ de Monsieur Laurent Gbagbo du pouvoir à la suite de l'élection présidentielle, est un épisode clé de la crise socio-politique de 2010-2011. En effet, cette manifestation est réprimée par des éléments des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) loyales à ce dernier le 03 Mars 2011, causant la mort d'au moins sept femmes et d'un homme, et plusieurs blessés dont certains parmi les forces de l'ordre.²⁰

5.1.4 Attaque du village d'Anonkoua-Kouté

Au début de l'année 2011, un groupe armé se réclamant « *Commando invisible* » a pris le contrôle de la commune d'Abobo avec pour objectif de soutenir Alassane Ouattara mais aussi et surtout s'en prendre « *à des populations d'ethnie Ebrié accusées d'être favorables à Laurent Gbagbo* »²¹. Les 6 et 7 mars 2011, le village d'Anonkoua-Kouté, situé dans ladite commune en fait lourdement les frais, avec au moins 24 personnes tuées, 40 blessées et plusieurs disparues. Sur le plan matériel, des maisons ont été incendiées et détruites, et des biens emportés. Les incidents d'Anonkoua – Kouté ont été qualifiés de crime de guerre par la CNE ²².

5.1.5 Bombardements du marché Siaka Koné d'Abobo

Le 17 mars 2011, alors que les violences s'intensifient dans la ville d'Abidjan, des obus de mortier fixés, depuis un camp militaire tombent sur le marché Siaka Koné situé dans le quartier d'Abobo, réputé favorable à Monsieur Alassane Ouattara. Au moins 25 personnes sont tuées et plus de 40 sont blessées lors de ces tirs²³.

²⁰ Sources : rapport final : CDVR, décembre 2014 page 83/ Commission Nationale d'enquête juillet 2012, page 23 et 24

²¹ Voir rapport d'Amnesty International intitulé CÔTE D'IVOIRE RETOUR SUR SIX MOIS DE VIOLENCES POSTÉLECTORALES RÉSUMÉ ; Page 9

²² Sources : Rapport final (CDVR) décembre 2014, page 83 / APDH, RAIDH et Freedom House, Avril 2014

²³ Sources : « carnage à Abobo, FIDH, 18 mars 2011- rapport d'enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit international – CNE, juillet 2011, page 48.

5.1.6 Exécutions à Doké

Lors des affrontements entre forces pro-Gbagbo et pro-Ouattara pour le contrôle de l'ouest du pays, les populations civiles subissent de nombreuses représailles dans différents villages. C'est le cas de Doké, ville située dans le département de Bloléquin où au moins 20 personnes après avoir été détenues pendant plusieurs jours, et exécutées et incinérées par des éléments des forces pro-Ouattara en Mars 2011. Ces exécutions auraient fait suite à la prise de contrôle de cette localité, supposée favorable à Laurent Gbagbo.²⁴

5.1.7 Attaque de Péhé, Mars 2011

L'attaque de Péhé en mars 2011 fait référence à un incident violent qui s'est déroulé dans le cadre de la crise ivoirienne de 2010-2011. Il s'agissait d'un événement qui s'inscrit dans le contexte plus large des affrontements entre les forces pro-Gbagbo et pro-Ouattara.

Dans un contexte analogue à celui de Doké, au moins 46 personnes sont exécutées, après l'arrivée des forces républicaines de côte d'ivoire (FRCI) dans la localité de Péhé. Ces victimes sont essentiellement de la communauté guéré, dont le chef du village. Des violences sexuelles sont aussi commises pendant l'attaque²⁵.

5.1.8 Attaque de Bedy - Goazon, 22 mars 2011

Le 22 Mars 2011, des allogènes -essentiellement ressortissants de la CEDEAO- résidant à Bedy-Goazon situé dans le département de Guiglo, sont attaqués et tués par les mercenaires libériens accompagnés de miliciens pro - Gbagbo, en raison de leur soutien supposé à Alassane Ouattara. Le bilan de l'attaque est d'au moins 37 personnes tuées majoritairement des immigrés ouest-Africains²⁶.

²⁴ *Sources : Rapport sur les violations des droits de l'homme ONUCI, 10 mai 2011*

²⁵ *Rapport sur les violences des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises à l'ouest de la côte d'ivoire, ONUCI 10 mai 2011.*

²⁶ *Côte d'Ivoire : Massacre d'immigrés Ouest - africains, HRW, 31 mars 2011 ; ONUCI, 10 mai 2011, page 23*

5.1.9 Exécutions à la préfecture de Bloléquin

Après le déclenchement de l'offensive des FRCI et au moment où s'intensifient les combats entre forces pro – Ouattara et pro – Gbagbo pour le contrôle de la ville de Bloléquin, des centaines de personnes trouvent refuge dans l'enceinte de la préfecture. Lorsque les forces pro – Gbagbo prennent temporairement le contrôle de la préfecture de Bloléquin les 28 et 29 Mars 2011, les Ivoiriens du Nord ainsi que les immigrés Ouest – Africains, supposés favorables à Alassane Ouattara sont isolés et exécutés. Les victimes, hommes, femmes et enfants, sont au moins de soixante-dix (70).²⁷

5.1.10 Assassinat d'un imam et de membres de sa famille à Duékoué

Le 28 mars 2011, des attaques sont commises par des miliciens pro-Gbagbo contre des civils supposément favorables à Alassane Ouattara. Ainsi, l'imam Konaté Idriss et deux membres de sa famille, résidants au quartier "kokoman", sont-ils tués et leur domicile incendié²⁸.

5.1.11 Attaque du quartier "carrefour" de Duékoué

Dès Le 28 mars, des combats ont lieu entre les forces loyales à Laurent Gbagbo (mercenaires libériens et miliciens) et celles combattant pour Alassane Ouattara (Dozo²⁹ et FRCI) pour le contrôle de la ville de Duékoué.

Dès la matinée du 29 mars 2011 et ce jusqu'au 31 mars 2011, les FRCI accompagnées par les Dozos ont totalement pris le contrôle de Duékoué et des centaines de personnes surtout les hommes, appartenant à l'ethnie guéré sont

²⁷ Côte d'Ivoire : « ils les ont tués comme si de rien n'était » Le besoin de justice pour les crimes post-électoraux en C.I, HRW octobre 2011 / Rapport sur les violences des droits de l'homme, ONUCI 10 mai 2011, page 8.

²⁸ Rapport d'enquête sur les violences des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011, CNE, juillet 2012, page 23 / Rapport ONUCI, 10 mai 2011

²⁹ Les Dozos sont des chasseurs traditionnels des communautés mandés qui rattachent la naissance de leur confrérie à l'Empire Mandingue. En Côte d'Ivoire, le phénomène Dozo a trouvé ancrage dans les territoires du Nord du pays, où sont installés de longue date les Mandingues (Malinké, Dioula, Koyaka) et les Sénoufos, apparentés à ces derniers. Les Dozo ont historiquement fait office de « gardiens » des communautés et ont pu servir « d'armée d'élite » à certains souverains en situation de guerre. L'Empereur Soundjata Keita, fondateur de l'empire mandingue, aurait ainsi assis son pouvoir sur la puissance militaire et l'autorité des associations de chasseurs. Les Dozo sont donc à la fois perçus comme de grands chasseurs et de « valeureux soldats », redoutés pour leur pouvoir magico-religieux leur permettant d'affronter toute sorte de dangers et d'ennemis visibles ou invisibles. Confère : asa@africansecuritynetwork.org

assassinés de manière délibérée et systématique au quartier “carrefour” où résident essentiellement des membres de la communauté Guéré, supposés favorables à Laurent Gbagbo. Des centaines de corps sont enterrés dans plusieurs fosses communes. Le bilan de ce massacre serait est de plusieurs centaines de personnes tuées, Des violences sexuelles sont également commises.³⁰

Ceux qui ont survécu ont trouvé refuge à la Mission catholique de Duékoué ou ont fui en brousse ou dans les pays voisins.

5.1.12 Attaques des quartiers “Doukouré” et “Mami Faitai” à Yopougon

Après l’arrestation de Laurent Gbagbo, le 11 Avril 2011, les populations supposées favorables à Alassane Ouattara ont fait l’objet d’attaque de la part des miliciens pro-Gbagbo dans plusieurs zones encore acquises au président sortant. Le 12 Avril 2011, le quartier Doukouré, à Yopougon est attaqué. Au cours de cette attaque, au moins 29 personnes sont tuées et plusieurs violées par les assaillants.

Dans le quartier Mami Faitai, réputé favorable à Alassane Ouattara, au moins 18 personnes ont été exécutées par les forces pro-Gbagbo entre le 11 et 13 Avril. Des violences sexuelles auraient également été perpétrées pendant l’attaque³¹.

5.1.13 Attaque du quartier “Yao Sehi”

Les attaques ont commencé au quartier Yao séhi mi-mars avec l’exécution d’un blanchisseur burkinabé au niveau du lieu dénommé le “parlement”, ensuite d’autres tueries ont eu lieu et plusieurs foyers estimés pro Ouattara furent pillés.

Dans un contexte similaire à celui de Doukouré, le quartier Yao Sehi, réputé favorable à Laurent Gbagbo a été attaqué par des FRCI du 12 au 19 Avril 2011 ; attaque au cours de laquelle près de 40 personnes auraient été tuées, dont la

³⁰ Rapport final CDVR, décembre 2014, page 83 / Côte d’ivoire, les deux camps sont responsables de crimes de guerre et de crime contre l’humanité, HRW, 25 mai 2011 / Côte d’ivoire : des centaines de civils tués à Duékoué, CICR, 1^{er} Avril 2011

³¹ « Ils les ont tués comme si de rien n’était », le besoin de justice pour les crimes post – électoraux en CI, HRW, 5 octobre 2011.

majorité sont des Pro-Gbagbo. Des violences sexuelles y sont également commises ³².

5.2 DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME EN CÔTE D'IVOIRE

Les actions menées par le FPV en Côte d'Ivoire s'articulent autour de quatre (4) points principaux à savoir : Le soutien et l'accompagnement psychologiques, l'aide à la réintégration socio – économique et au soutien matériel, la prise en charge physique et médicale y compris les cas de violences sexuelles liées aux conflits et des actions communautaires symboliques.

5.2.1 Le soutien et l'accompagnement psychologiques

Le soutien et l'accompagnement psychologiques des victimes sont essentiels pour les aider à se relever de leurs traumatismes. Plusieurs dispositifs existent allant de l'écoute à des prises en charges plus approfondies par des professionnels.

En Côte d'Ivoire, pour atteindre cet objectif, le FPV a fait appel à des professionnels brésiliens de la Thérapie Communautaire Intégrative et Systémique ou rondes brésiliennes. A cet effet, des séminaires de formation ont été organisés à l'intention des équipes projets des partenaires du Fonds (WANEP, DRAO, AVSI) et des relais communautaires des incidents identifiés.

5.2.1.1 Formations des facilitateurs sur les techniques de TCIS ou rondes brésiliennes

Les formations sur la TCIS se sont déroulées en 3 étapes autour de 03 modules et revêtent chacune, un aspect aussi bien théorique que pratique.

La première formation sur la TCIS (module 1) s'est déroulée à Daloa du 02 au 05 Juin 2022 avec pour thème : « *comment faciliter une TCIS ou ronde brésilienne ?* »

³²Côte d'ivoire : « haro sur l'Etat de non droit », APDH, avril 2011 / HRW, 5 octobre 2011.

Elle a consisté à :

- Permettre à chaque participant de mieux repérer sa compétence et prendre soin de l'autre ;
- Apprendre à s'appuyer sur les ressources et compétences des personnes du groupe et à intervenir comme simple « *facilitateur de communication* » ;
- Apprendre des techniques d'intervention groupale ;
- Permettre d'être attentif et ouvert aux différents modes d'expression de la souffrance ;
- Travailler l'accueil, le respect et la tolérance des différences culturelles ;
- Apprendre à créer des réseaux de soutien ;
- Apprendre à maîtriser les six étapes de la ronde brésilienne.

Qu'est-ce que la TCIS et quelles sont ses 06 étapes ?

La TCIS est un espace d'écoute, de parole et de liens avec des règles précises.

A partir d'une inquiétude partagée, le groupe dans une ambiance protégée, partage ses propres stratégies de dépassement des difficultés du quotidien, venant de leur "expérience de vie".

Une séance de ronde brésilienne est animée par au moins deux (2) facilitateurs et se déroule en six (6) phases que sont : **l'accueil, le choix du thème, la contextualisation, le partage d'expériences, la clôture et l'évaluation.**

5.2.1.2 Les étapes de la ronde brésilienne

5.2.1.2.1 L'accueil

Il consiste à souhaiter la bienvenue, expliquer le sens et l'importance de la participation à la TCIS et établir des règles précises à suivre que (pas de jugement, d'analyse, de conseils, respecter le silence, la parole de l'autre, proposer des chants et blagues...)

5.2.1.2.2 Le choix du thème

Il s'agit d'abord de donner la parole aux participants pour partager leurs inquiétudes, leurs préoccupations, leurs soucis (ne pas partager leurs secrets).

Ensuite il faut faire la synthèse de chaque participant qui a partagé sa préoccupation en mettant l'accent sur l'émotion exprimée ensuite

Enfin, un vote de chaque situation émotionnelle des participants est émis et ce, à main levée selon que les participants s'identifient à une situation donnée. Pour terminer, il est important de remercier les autres participants ayant présenté une situation qui n'ont pas été retenue et les encourager à revenir poser leurs situations à la prochaine séance si besoin.

5.2.1.2.3 La contextualisation

Le participant dont la situation a été choisie donne plus d'informations sur sa souffrance, son problème et ensuite les autres participants peuvent lui poser des questions qu'il reste libre de répondre ou de ne pas répondre.

Le facilitateur remercie par la suite, le participant dont la situation a été choisie et lui demande d'être à l'écoute pour le partage d'expérience des autres.

5.2.1.2.4 Le partage d'expériences

Il est important de donner la parole aux participants qui ont vécu quelque chose de similaire et comment ils ont fait pour le surmonter ou vivre avec ?

5.2.1.2.5 La clôture

Il est demandé aux participants de se mettre debout, se soutenir mutuellement et de se balancer. Faire une connotation positive par des chants, des blagues, de dictons qui expriment ce moment.

Pour finir, il est important de demander au participant ce qu'il emporterait avec lui, de ce moment vécu ? Qu'est qu'il a découvert sur lui, sur l'autre et qu'est qu'il a appris sur lui ou avec quelqu'un ? Et pour terminer il est important de faire des accolades.

5.2.1.2.6 L'évaluation

Une ronde s'évalue à travers le recueil de sentiments avant et après la ronde auprès de tous les participants que ce soit celui dont la situation a été retenue et ceux dont les situations n'ont pas été retenues, les participants après la ronde peuvent être encadrés par les facilitateurs afin de les écouter et les orienter



Photo de famille agents communautaires et formateurs en TCIS à Daloa

La deuxième formation sur le module 2 s'est tenue du 29 juin au 3 juillet 2023, à Guiglo, avec pour thème « *La crise* ».

Dans la TCIS, la crise signale l'épuisement d'un modèle d'interdiction politique, affectif, administratif ou relationnel. En d'autres termes, la remise en cause des modèles et exigences préétablies.

Pour surmonter la crise, il est nécessaire de comprendre la corrélation entre le contexte et le modèle préétabli.

Chaque crise est une opportunité pour faire des changements ou des ajustements dans le modèle considéré comme caduque. C'est la substance de toute construction sociale, politique, relationnelle etc.

Les facteurs qui empêchent de résoudre la crise et "*grandir*" sont entre autres :

- L'attachement aveugle au vieux modèle qui freine tout changement ;
- Le manque de flexibilité /résilience

De même, du 17 au 21 mars 2024 à Yamoussoukro, les agents communautaires ont bénéficié de la troisième formation sur le module 3 de la TCIS intitulé « *L'art de soigner* ». La partie théorique comprenait :

- La gestion du stress, de ses émotions et celles des autres ;
- Le développement de la capacité d'auto - connaissance ;
- Le point pour retrouver du sens et des plaisirs à l'accomplissement de ses missions professionnelles, personnelles et familiales ;
- L'action de retrouver le sens de son action, afin de prévenir l'épuisement professionnel, personnel et familial ;
- Le renforcement et restauration de l'estime de soi.

Quant à la partie pratique, elle a consisté au lavage des pieds, et l'utilisation de certaines plantes et de l'argile.

5.2.1.3 De la tenue des rondes

5.2.1.3.1 Rondes pilotes

Les partenaires de mise en œuvre du programme du FPV formés, ont organisé une activité intitulée : «< *ronde pilote de thérapie communautaire* » dans chacune de leurs zones d'inventions avec des programmes précis.

STRUCTURE	DATE	LIEU
WANEP-CI	10 juin 2022	Foyer des jeunes du village d'anonkoua-kouté (Abobo)
DRAO	07 Juin 2022	Eglise catholique de Pehé (Blolequin)
AVSI	08 Juin 2022	Duékoué carrefour + quartier kokoman (Duékoué)

5.2.1.3.2 La tenue des rondes mensuelles à Abidjan

A Abidjan, le WANEP a approuvé le chronogramme ci-dessous de Juillet 2022 à Mai 2025.

A Abidjan, un programme hebdomadaire a été établi pour Abobo, Yopougon et Anonkoua Kouté.

	Jour de Ronde	Lieu	Nombre de ronde/mois
ABOBO (marche des femmes et bombardement Marché Siaka Koné)	Mercredi	Centre Social d'Abobo	04
ANONKOUA KOUTE (Attaque du village)	Vendredi	Anonkoua-Kouté	04
YOPOUGON (DOUKOURE et YAO SEHI) Attaque des deux quartiers	Samedi	Domicile du chef de Yao Séhi	04

Les agents communautaires du WANEP réalisent au total 12 rondes par mois à raison de quatre (4) par incident (ex : cas d'Anonkoua-Kouté) ou groupe d'incidents (Ex : marche des femmes + bombardement du marché Siaka Koné) ; (attaques des 02 quartiers Yao Séhi + Doukouré).

De juillet 2022 à Mai 2025, les agents communautaires ont facilité environ 350 rondes à Abidjan avec en moyenne 20 participants/séance.

Au total, près de 7000 personnes ont bénéficié des bienfaits de cette thérapie.

Il est aussi bien de noter que les agents communautaires de DRAO et AVSI, ont aussi réalisé des rondes dans leurs localités respectives (Duékoué, Bloléquin, Guiglo).

En marge des rondes brésiliennes, 296 personnes ont été accompagnées par des psychologues et/ou des psychiatres.



Séance de Ronde à Yopougon

5.2.2 L'aide à la réintégration socio - économique et au soutien matériel

Le soutien matériel est une mesure de réparation individuelle accordée aux bénéficiaires du programme du FPV aux victimes de la crise de 2010-2011. Il a consisté spécialement à instaurer des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des bénéficiaires du programme.

5.2.2.1 Du choix des bénéficiaires et des activités

Le Fonds a entrepris des travaux préparatoires en vue du démarrage effectif de ses programmes qui viendront compléter le programme de réparation du Gouvernement et les mesures prises par la société civile pour venir en aide aux victimes qui ont subi un ou plusieurs préjudices (physique, psychologique et matériel).

Pour la mise en œuvre du soutien matériel, l'équipe projet a élaboré la liste des bénéficiaires du programme du Fonds sur la base des critères d'éligibilité validés par les membres de la communauté : chefs coutumiers et religieux, agents communautaires, organisations de femme et de jeunes, associations de victimes.

Des montants distribués sur la base d'une grille d'indemnisation définie conjointement par l'équipe de coordination du FPV et les partenaires. Pour un certain nombre de cas jugés plus graves une majoration de 20% a été ajoutée au montant initial

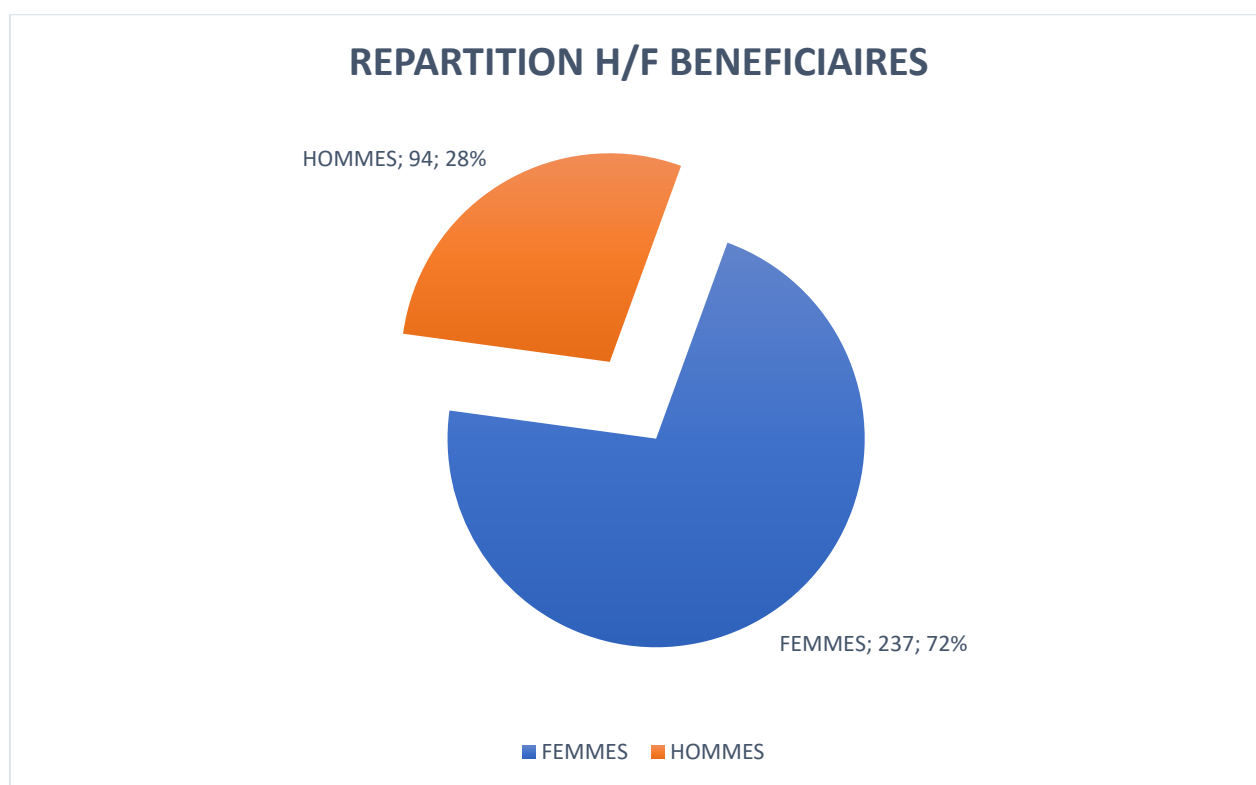
- Pour les cas de pillages de biens et de maison, 250 000 FCFA (soit environ 351 euros)
- Atteinte à la vie, 750 000 FCFA (soit environ 1143 Euros)
- Pour les cas de Violences Basées sur le Genre (VBG), 500 000 FCFA (soit environ 762 Euros)
- En ce qui concerne l'atteinte à l'intégrité physique, 500 000 FCFA (soit environ 762 Euros)
- Pour le pillage de matériels de production, 500 000 FCFA (soit environ 762 Euros)

Sur la base de ces acquis, les équipes projet des partenaires du Fonds (WANEP-CI, DRAO et AVSI) se sont appuyés sur leurs relais communautaires pour l'accompagnement des bénéficiaires du programme.

Au total, l'appui économique a profité à **702 bénéficiaires** dans toutes les zones pour des AGR (petits métiers et commerces). Toutefois, il sera pris en compte dans le cadre de ce rapport, les bénéficiaires d'Abidjan au nombre de 331 (94 hommes et 237 femmes), accompagnés par les relais communautaires de la COVICI.

Incident Genre	Marche des femmes Abobo	Bombardement Marché Siaka Koné	Attaque Anonkoua Kouté	Attaque Doukouré	Attaque Yao Sehi	
Femme	30	4	100	46	57	237
Homme	04	2	50	23	15	94

Répartition femmes/Hommes entre les bénéficiaires

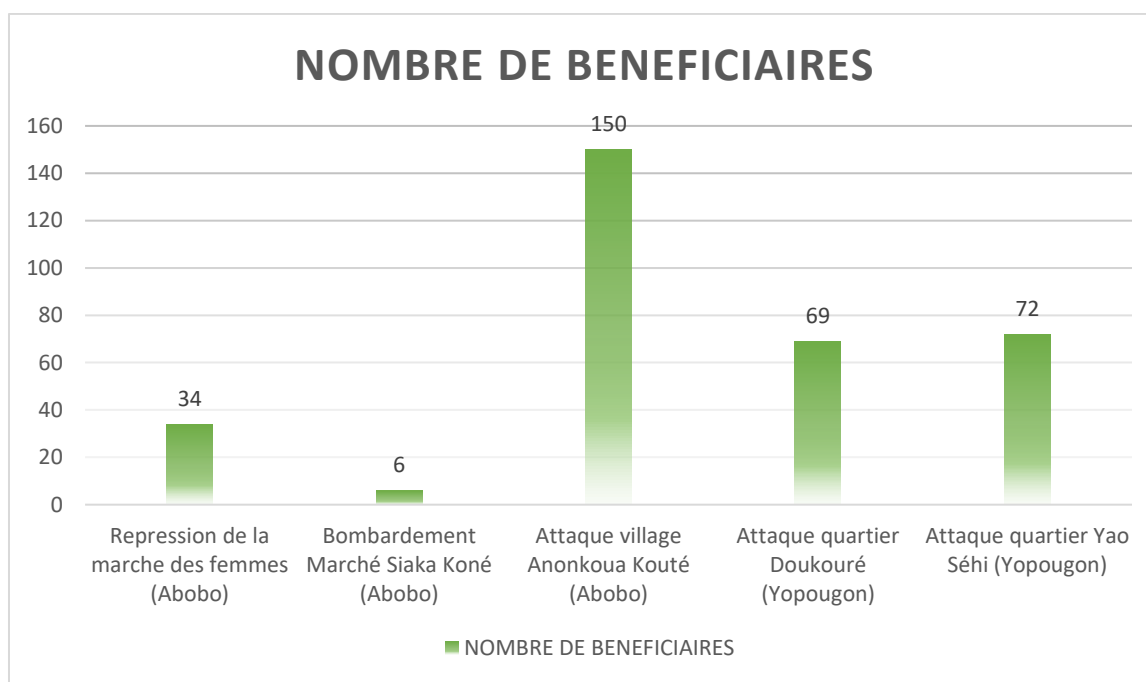


A Abidjan :

- *Les femmes bénéficiaires sont de 72 %*
- *Les hommes représentent 28 % de tous les bénéficiaires*

INCIDENT	Marche des femmes (Abobo)	Bombardement Marché Siaka K. (Abobo)	Attaque Anonkoua Kouté (Abobo)	Attaque Doukouré (Yopougon)	Attaque Yao Sehi (Yopougon)
Nombre bénéficiaires	34	06	150	69	72
Pourcentage	10,28 %	1,81%	45,32%	20,84%	21,75%

Tableau des bénéficiaires d'Abidjan



- Les bénéficiaires des incidents d'Abobo (marche des femmes, bombardement du marché de Siaka Koné, l'attaque d'Anonkoua-Kouté) sont les plus nombreux (soit 60%) ;
- Les bénéficiaires de l'attaque du village d'Anonkoua Kouté sont les plus représentatifs (soit 45%) tandis que le plus faible taux de bénéficiaires est perceptible au niveau du bombardement du marché Siaka Koné (soit 2%) de tous les bénéficiaires AGR ;
- Les bénéficiaires des attaques des quartiers de Doukouré et de Yao-séhi à Yopougon représentent 40%

5.2.2.2 Le point de vue des bénéficiaires d'Abidjan

Les installations des bénéficiaires du soutien matériel (AGR) se sont déroulées ainsi qu'il suit :

- Les fonds ont été remis aux relais communautaires par le WANEP ;
- Les achats de matériels effectués par les agents communautaires en présence des bénéficiaires ;
- La remise de matériels et installation des bénéficiaires sur leurs sites d'activités.

Dans l'ensemble des bénéficiaires ont bien accueilli le soutien à eux, apporté.

Ceux qui ont été approchés ont apprécié l'impact des financements sur leurs activités économiques et leur situation sociale. Selon M.T, bénéficiaire résident à Yopougon, « *je suis commerçante d'éponges et d'articles de toilette ; depuis que j'ai commencé ce commerce, j'arrive à scolariser mes enfants, orphelins du fait de la guerre* »

A.L. à Yao Séhi déclare : « *J'étais une restauratrice et pendant la crise, j'ai tout perdu. Le fonds, à travers le WANEP est venu m'installer en achetant des vivres, des ustensiles de cuisine pour faire de nouveau ce commerce de restauration et aujourd'hui tout fonctionne bien. Je me sens revivre* ».

Pour T.A à Abobo, « *Je suis reconnaissant car les fonds reçus m'ont permis d'ouvrir un commerce de vente de téléphones et d'appareils électroniques. Aujourd'hui je suis indépendant et arrive à prendre soin de ma famille* ».



Soutien matériel de certaines victimes

5.2.3 Prise en charge physique et médicale y compris les cas de violences sexuelles liées aux conflits

Au cours de l'implémentation des programmes du Fonds un volet médical a été réalisé à d'Abidjan.

D'abord, huit (8) victimes ont été consultées par un médecin spécialiste au service traumatologie du centre hospitalier régional Felix Houphouët Boigny d'Abobo quatre (4) ont bénéficié de soins, (achat de médicaments) et certains ont bénéficié d'analyses plus approfondies. La prise en charge de ses derniers nécessitant de gros moyens le WANEP CI les a référencés au ministère en charge des victimes.

LOCALITES	BENEFICIAIRES	PREJUDICE IDENTIFIE
Yopougon (yao-séhi & Doukouré)	03	<ul style="list-style-type: none"> • Problème à la hanche • Corps étranger • Corps étranger
Abobo	02	<ul style="list-style-type: none"> • Corps étranger • Foulure à la cheville
Anonkoua-Kouté	03	<ul style="list-style-type: none"> • Incapacité à marcher • Cécité • Corps étranger (balle) dans le bras

5.2.4 Des actions communautaires symboliques

Depuis 2021, le Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale FPV/CPI, a entrepris des actions visant à panser les blessures de la crise à travers une approche de réparation holistique, incluant un soutien psychologique, médical, social et économique comme souligné plus haut. En lien avec les communautés locales et les associations de victimes, une volonté forte a émergé : ériger des œuvres mémorielles durables pour honorer la mémoire des disparus et rappeler les souffrances endurées.

L'activité intitulé « *Accompagner les communautés à identifier une action communautaire symbolique sur une base des critères préalablement définis* », a consisté dans un premier temps à soutenir les communautés dans la sélection d'une action symbolique pour montrer leur engagement, en utilisant des critères préétablis. Ceci a débuté par une phase d'identification des besoins et des aspirations de la communauté, suivi d'un processus participatif de choix de l'action la plus significative et emblématique pour la communauté. En effet, le fonds a souhaité que le projet soit écrit par la communauté elle-même.

Cette activité a permis à l'ensemble de la communauté de tout bord (politique, religieux, communautaire etc.) d'identifier des actions communautaires symboliques à réaliser. A Abidjan, la COVICI a été désignée par le WANEP pour implémenter cette activité, au travers de ses agents communautaires.

A Abobo, les rencontres ont eu lieu au centre culturel avec la participation des guides religieux (chrétiens /musulmans), les chefs traditionnels représentants

de jeunes, de femmes, des responsables politiques et des organisateurs de la marche des femmes du 03 Mars 2011 et des victimes.

Au village d'Anonkoua-kouté, les rencontres se sont tenues au foyer des jeunes avec la participation de la chefferie du village, des représentants des jeunes et des femmes et des victimes.

A Yopougon, les rencontres ont eu lieu au domicile du chef de quartier YAO Sehi avec la participation des représentants de jeunes, de femmes, de guides religieux et des victimes.

Les mêmes rencontres ont été réalisées par AVSI à Daloa et à Duékoué et par DRAO à Guiglo et à Bloléquin.

5.2.4.1 Les œuvres mémorielles proposées dans les différentes localités

5.2.4.1.1 A Abidjan

Les Propositions du WANEP et des relais communautaires de la COVICI sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Incidents	Actions identifiées
Attaque quartier Doukoure et quartier Yao Sehi (Yopougon).	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'un espace public sous le 4^{ème} pont dédié aux victimes. • Prière œcuménique
Bombardement du marché Siaka Koné Abobo.	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une Stèle au rond-point du banco à Abobo portant les noms des victimes. • Prières œcuméniques
La répression de la marche des femmes Abobo.	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une Stèle au rond-point du banco à Abobo portant les noms des victimes. • Prière œcuméniques
Répression du village Anoukoua kouté a chefferie	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de la chefferie • Prières œcuméniques

5.2.4.1.2 A l'intérieur du pays

Incidents	Action identifiée
<ul style="list-style-type: none"> - Assassinat d'un imam - Attaque du quartier carrefour (Duékoué) 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une fontaine à la mosquée Keïta ; • Réhabilitation de salle de classe dans école du quartier carrefour ; • Réalisation d'un monument (éléphant)
<ul style="list-style-type: none"> - Exécution à Monoko-zohi - Attaque à Vavoua, Dania, Pélézi et Fiékon 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation d'une fontaine à Monoko-zohi ; • Réhabilitation d'un forage à Pélézi (Haut Sassandra)
<ul style="list-style-type: none"> - Exécutions à Doké et à Bloléquin - Attaque à Péhé et Bedy-Goazon 	<ul style="list-style-type: none"> • Constructions de monuments à Doké, Péhé et Bloléquin ; • Réhabilitation d'une cantine scolaire

5.2.4.2 La phase de réalisation des œuvres mémorielles

Le fonds a financé la réalisation d'œuvres mémorielles dans les différentes localités affectées par les incidents malheureux que le pays a connu.

- Les stèles et monuments ont été réalisées pour la plupart par des artistes de l'INSSAC à travers un partenariat avec le Centre Fabrique culturelle d'Abidjan ;
- Les constructions et réhabilitations de bâtiments et de fontaines ont été faites par des entrepreneurs sélectionnés après des appels d'offre.

5.2.4.2.1 Les œuvres mémorielles approuvées et réalisées à Abidjan (Yopougon et Abobo)

Le 03 mars 2024, en marge de la cérémonie d'hommage aux 7 femmes tuées en 2011 lors de la crise post-électorale, le FPV a procédé à la pose de la première pierre d'une stèle commémorative au rond-point d'Abobo Banco.



Préparation des éléments de la stèle par les artisans

5.2.4.2.2 Les œuvres mémorielles approuvées et réalisées à l'intérieur du pays

5.2.4.2.2.1 A Duékoué

A Duékoué, l'AVSI a réalisé en 2022 une fontaine à la mosquée Kéïta et a lancé la réhabilitation de salles de classe.



Salles de classes réhabilitées au quartier carrefour



Forage réhabilité

Le 20 novembre 2023 dans la salle Madhta de la Mission Catholique, l'AVSI a présenté aux autorités administratives coutumières la maquette d'un monument. Il s'agissait d'un éléphant qui tient au bout de sa trompe une colombe. Selon les artistes culturels en charge de sa réalisation, l'éléphant sera bâti sur socle de 1,5 m composé de blocs de pierres locales. Le tout à une hauteur de 3,5 m



La stèle de Duékoué

5.2.4.2.2 Dans les localités de Monoko-Zohi, Fiékon et Pélézi

Dans le Haut Sassandra, les actions mémorielles réalisées se présentent ainsi qu'il suit : L'ONG AVSI a mené des activités dans le département de vavoua courant 2022 à 2023 notamment dans les localités de monoko Zohi, fiékon et pelezi.

Les œuvres réalisées tournent autour de la construction d'un mini château à monoko zohi et à Pélézi, la réhabilitation d'un bâtiment de 4 salles de classes et d'une pompe hydraulique villageoise à Fiékon.



Salles de classes et Pompe hydraulique villageoise réhabilitées à Fiékon (Vavoua)



Mini château d'eau construit par AVSI à Monoko-zohi et Fiékon

5.2.4.2.2.3 A Bloléquin



La stèle de la réconciliation à Bloléquin

5.2.4.3 Inauguration des œuvres mémorielles

Dans cette section il sera mis en évidence les cérémonies d'inauguration à Abidjan suivies de celles des autres localités approuvées par le FPV.

5.2.4.3.1 A Abidjan

Le 11 avril 2025, s'est tenue la cérémonie d'inauguration des stèles réalisées à Abidjan et dédiées à la mémoire des victimes d'atrocités lors de la crise post-électorale de 2010-2011. A cet effet, les communes d'Abobo et de Yopougon ont été marquées par des événements empreints d'émotion et de recueillement.

Ces cérémonies ont été honorées par la présence effective d'éminentes personnalités³³ tant au niveau d'institutions nationales qu'internationales ainsi que d'autorités coutumières et religieuses, de la société civile, de victimes des crises politiques.



Mesdames et Messieurs les officiels lors de l'inauguration de la stèle d'Abobo

Au nom des victimes, Mme Gossé M. Madeleine, survivante de l'attaque du quartier Yao Séhi à Yopougon prenant la parole a passé en revue, et ce, avec la voix nouée d'émotions, les cinq (05) événements tragiques d'Abidjan que sont la marche des femmes d'Abobo, le bombardement du marché Siaka Koné, les attaques d'Anonkoua Kouté, de Doukouré et de Yao Séhi. « *Ce que nous, les fils et filles d'Abobo et de Yopougon, dira-t-elle, avons appris de ces crises, c'est que la paix est la chose la plus importante* », demandant alors que cela « *ne se reproduise plus !* » Non sans avoir remercié tous les partenaires ayant favorisé ces réalisations de mémoire collective.

³³ - Madame Myss Belmonde Dogo, Ministre de la cohésion nationale, de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté ;

- Monsieur Mamadou Touré, de la Promotion de la jeunesse, de l'insertion professionnelle et du service civique ;

- Mme Kandia Camara, Présidente du Sénat et Députée-Maire d'Abobo ;

- Monsieur Yaya Doumbia, Maire de la Commune de Yopougon ;

- Des représentants de la CPI et du FPV etc.



Discours de la représentante des victimes à Abidjan

Pour le Directeur des services judiciaires de la CPI, M. Marc Dubuisson, la résilience des victimes et l'engagement collectif en faveur de la paix sont à saluer vivement. *« Aujourd'hui, c'est le temps de la mémoire »* ajoutera-t-il.

Mr Andres Parmas, président du Conseil de direction du FPV, a insisté sur le fait que *« les efforts de commémoration ont pour but de reconnaître, de se souvenir et de commémorer le passé, tout en éduquant et en prévenant pour l'avenir. Les monuments commémoratifs ont également rassemblé les victimes, la société civile, les artistes et les autorités pour réfléchir et répondre de manière visible et toujours présente aux incidents emblématiques qui ont eu lieu au cours de la période post-électorale. En soutenant ces efforts, le Fonds au profit des victimes espère que les monuments commémoratifs et la collaboration qui les a rendus possibles perdureront dans le temps. Ce serait l'héritage le plus important de la CPI en Côte d'Ivoire. »*

Pour Yaya Doumbia, *« C'est un devoir de mémoire que nous devons impérativement respecter, pour que ces tragédies ne soient pas vainement vécues, mais servent plutôt de leçon pour les générations futures »*; appelant à la résilience et à la responsabilité collective, rappelant que la mémoire des victimes doit guider les actions présentes pour éviter que de telles tragédies ne se reproduisent.

Prenant la parole à son tour, Mme Myss Belmonde Dogo, a rappelé la nécessité de tirer les leçons du passé martelant que : *« Nous devons nous en souvenir non pas pour exhumer les haines, mais pour garantir la non-répétition ... Engageons-nous tous à faire mentir cette maxime selon laquelle les mêmes causes produisent les mêmes effets. »*



Mme Myss Belmonde Dogo, de la cohésion nationale, de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté

Ces stèles constituent un espace de recueillement, de respect et d'hommage pour les familles affectées et pour toutes les communautés, renforçant ainsi le processus de guérison des blessures passées.



Photo de famille avec les officiels et victimes devant la stèle d'abobo



Photo de famille avec les officiels devant la stèle réalisée à Yopougon

5.2.4.3.2 Dans les autres localités

Du 27 au 30 Mai 2025 s'est tenue une série d'inauguration de stèles dans les localités ci-après :

5.2.4.3.2.1 A Duékoué

Le 29 mai 2025 à Duékoué³⁴, en présence des autorités administratives, de la société civile, des leaders communautaires et des familles de victimes, une œuvre mémorielle, dédiée aux victimes de la crise post-électorale de 2010-2011, a été inaugurée pour rendre hommage aux victimes et proches disparus du fait de la crise. Mais avant, des libations ont été faites pour implorer le pardon et l'approbation des ancêtres.

³⁴ L'inauguration des œuvres mémorielles a commencé le 15 novembre 2022 par la mise en marche de la fontaine d'eau de la mosquée Kéita de Duékoué en marge de la célébration conjointe de la Journée Nationale de la Paix et de la Journée Nationale du Pardon et du Souvenir sous la présidence du Ministre Konan Kouadio Bertin



Cérémonie de libation à Duékoué

Selon le Représentant pays de l'Association italienne de volontaires œuvrant pour le développement et l'aide humanitaire (AVSI), structure d'exécution de ce projet financé par le FPV Lassiné Bamba, cette œuvre mémorielle, symbole de reconnaissance, s'inscrit dans la continuité des actions de réparation collective et de traitement du passé.

Il s'agit de l'animal emblématique de la Côte d'Ivoire, l'éléphant, dont la sculpture, longue de quatre mètres de haut, et faite de structures métalliques et de fer, forgé de récupérations, a été implantée sur des blocs de pierres symbolisant des montagnes. La conception de cette œuvre mémorielle « *traduit la volonté des communautés et victimes locales de ce qui représenterait la mémoire pour elles* », a indiqué M. Bamba.

Il a relevé que comme dans les autres localités, cette œuvre mémorielle a aussi bénéficié de l'implication des communautés locales, à travers l'apport en objets symboliques qui y ont été intégrés.

Nous comprenons que l'érection de ce monument aura un rôle majeur dans le processus de réhabilitation psychologique de la communauté et des victimes et que ce processus connaîtra, à coup sûr, une dynamique nouvelle et participera à la consolidation de la paix dans cette localité



Photo mémorielle autour de l'œuvre mémorielle "Douê Souhoun Min" (l'éléphant se lève en langue Wê), jeudi 29 mai 2025, à Duékoué : crédit photo : AIP

5.2.4.3.2.2 A Bloléquin

Le 30 Mai 2025 a eu lieu la cérémonie d'inauguration d'une œuvre mémorielle en hommage aux victimes de la crise post-électorale. Elle s'est déroulée en présence du préfet du département, Gbagbeu Gué Gilbert, du maire de la commune, Thierry Ouahi, du coordonnateur de l'ONG Développement rural et agricole à l'Ouest (DRAO), Franck Sohoun, de la représentante de la Cour pénale internationale (CPI), Mme Aude Le Goff, ainsi que du représentant de la ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté, Adjé Maurice.

Selon ce dernier, la statue est un hommage solennel à toutes les victimes de la crise post-électorale. Avant son dévoilement, tout comme à Duékoué, les chefs coutumiers ont procédé à une cérémonie de libation afin de purifier la terre du Cavally, en appelant à ce que jamais plus de telles tragédies ne se reproduisent sur le sol ivoirien.



Cérémonie de libation pour implorer l'approbation des ancêtres et défunts

Monsieur Adjé Maurice a lancé un appel en ces termes : « *J'exhorte chacun à cultiver les vertus de paix, de tolérance et de pardon. L'ennemi d'hier doit devenir l'ami d'aujourd'hui* ».

De son côté, le coordonnateur de l'ONG DRAO, Monsieur Franck Sohou a exprimé sa gratitude au FVP pour avoir réalisé six mémoriaux en Côte d'Ivoire, dont trois dans le Cavally. Il a encouragé les communautés à devenir des artisans de paix.



La stèle de la réconciliation à Bloléquin

Concernant la symbolique de la statue, elle présente deux personnes s'enlaçant, illustrant la réconciliation, l'amour et le pardon. Elle incarne la fin des rancœurs et la volonté commune d'enterrer définitivement la hache de guerre. Toutes les communautés, sans distinction, ont ainsi affirmé leur engagement pour la paix.



Photo de famille à l'issue de la cérémonie à Bloléquin

6 DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS DE SOCIÉTÉ CIVILE AU PROCESSUS

Le Conseil d'Administration du FPV, lors de sa 16^{ème} réunion annuelle des 16 et 18 mai 2017, a décidé de lancer des programmes d'assistance en Côte d'Ivoire au profit de toutes les victimes relevant de la compétence de la CPI.

Ainsi, entre le 6 décembre 2017 et le 19 mai 2020, le Fonds a conduit avec le soutien de l'Unité des achats de la CPI, un appel d'offre en vue de sélectionner des partenaires pour la mise en œuvre de son programme d'assistance en matière de réhabilitation physique, psychologique et de soutien socio-économique aux victimes et aux membres de leurs familles.

Les contrats entre le Fonds et ses partenaires locaux (WANEP-CI, AVSI-CI et DRAO) basés respectivement à Abidjan, à Daloa et à Guiglo, ont été signés le 1er novembre 2020.

Un comité consultatif a été mis sur pied en décembre 2020 pour aider le Fonds et ses partenaires à poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des activités du

programme centré sur les victimes. Ce comité se compose d'acteurs clés de la société civile, dont des associations de victimes et des organisations de défense des droits de l'homme. Ce sont : l'Action pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH), la Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale (CI-CPI), le Collectif des Victimes en Côte d'Ivoire (CVCI), la Confédération des Organisations de Victimes des Crises Ivoiriennes (COVICI), la Fédération Nationale des Victimes de la Crise Postélectorale (FENAVIPELFI), la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH), la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), le Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH), l'Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH) et l'Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire (OFACI).

Avant le lancement des programmes en janvier 2021, une rencontre de prise de contact entre les responsables locaux du FPV et leurs partenaires a eu lieu à l'Hôtel Belle Côte à Abidjan. A cette occasion, les partenaires de mise en œuvre des programmes et les membres du Comité Consultatif furent présentés³⁵.

Les partenaires de mise en œuvre des programmes ont à tour de rôle fait une brève présentation de leurs missions, décliné leurs zones d'intervention et expliqué leur méthodologie de travail.

Sur le terrain et comme promis, les membres du Comité Consultatif, dans leur rôle d'accompagnement, ont mis à contribution leurs représentants dans les localités choisies afin de faciliter les interventions des partenaires dans les communautés.

Le 22 avril 2021, le Comité Consultatif présidé par Mme Aude Le Goff s'est réuni au siège de la CICPI pour échanger sur la décision de confirmation de l'acquittement de MM. Laurent GBAGBO et BLE Goudé, l'affaire Amadé et l'état d'avancement du programme d'assistance.

Sur l'acquittement, qui implique une absence de réparation judiciaire pour les 727 victimes de l'affaire Laurent GBAGBO et BLE Goudé, le Comité consultatif a fait des recommandations dont :

- Le maintien de la prise en compte par le FPV des 13 incidents identifiés de commun accord ;
- Un plaidoyer auprès de l'Etat pour la prise en charge des 727 victimes de l'affaire Laurent GBAGBO et BLE Goudé .

³⁵ M. KANTE Lassina PCA de la COVICI a été à l'unanimité désigné Secrétaire du Comité Consultatif.

Sur l'affaire Amadé Ourémi qui s'est soldée par la condamnation à perpétuité de ce dernier, vu que la condamnation solidaire de l'Etat n'a pas été obtenue, le Comité Consultatif a décidé de faire un plaidoyer auprès de l'Etat pour la prise en charge des victimes liées aux événements produits les 28 et 29 mars à Duékoué au quartier Carrefour.

Pour la mise en œuvre des programmes du Fonds dans les différentes localités, les partenaires ont informé les membres de Comité Consultatif des démarches entreprises courant janvier 2021 auprès des responsables des communautés des victimes et des points focaux des organisations de victimes. Cette première étape leur a permis de définir les types de réparation par incident et de relever les difficultés rencontrées. Pour faciliter le travail sur le terrain, le Comité Consultatif a recommandé que le FPV mette à la disposition des partenaires, des ordres de mission ou des mandats.

Une autre réunion du Comité Consultatif tenue le 28 février 2023 a permis aux ONG locales, partenaires du Fonds de faire le point de la mise en œuvre de leurs différentes activités.

6.1 Au plan communautaire et collectif

- Les responsables des ONG partenaires et les points focaux ont été formés à la TCIS en mai 2022 à Daloa. Cette technique continue d'être appliquée aux communautés de victimes dans plusieurs localités.
- La commémoration des événements malheureux de Duékoué en présence du Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale M. KOUADIO KONAN BERTIN, en marge de la célébration de la JNP le 15 novembre 2022 couplée de la JNPS : inauguration d'une fontaine d'eau à la mosquée Keïta et pose de la première pierre de la réhabilitation de deux salles de classe au quartier carrefour³⁶.
- La remise officielle de la cantine scolaire a été faite à la communauté de Bedy-Goazon ; plutôt le 02 Mars 2023 par Mme Aude LeGoff en présence d'une forte délégation de la DRENA du Cavally. Mais, en l'absence de la Ministre Belmonde qui n'a pu effectuer le déplacement à cause d'un conflit de calendrier

³⁶ Deux membres du Comité Consultatif étaient présents à ces activités ; M. KANTE Lassina PCA de la COVICI et secrétaire de Comité consultatif et NETH Willy Président de la LIDHO.

6.2 Au niveau plan individuel

Les partenaires ont convenu de soutenir les AGR de certaines victimes avec des montants allant de 250 000 à 750 000 FCFA.

A Abidjan, environ 300 victimes ont pu bénéficier de ces fonds (*voir supra*).

Les membres du Comité Consultatif ont apprécié le travail abattu par le Fonds et ses partenaires pour soulager les victimes et leurs communautés, et les ont encouragés à poursuivre dans la même dynamique. Aussi, Mme AUDE LEGOFF, Responsable du Fonds, a-t-elle informé que la première phase du programme prendrait fin en novembre 2023.

Dans les perspectives de 2024, compte tenu du nombre d'incidents visés et du nombre élevé de victimes, le Comité Consultatif a plaidé pour une augmentation du budget alloué à la Côte d'Ivoire.

Au total, la collaboration entre le Fonds et le Comité Consultatif s'est déroulée dans le strict respect des règles définies au départ : informations, observations, conseils et accompagnement.

7 DÉFIS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le Comité Consultatif qui regroupait l'ensemble des OSC, ne disposait d'aucun moyen pour la mise en œuvre de ses propres recommandations. Même s'il avait la latitude de certaines réunions, la majorité était initiée par les responsables du Fonds. Ce Comité, sans fonds dédiés, est apparu alors comme un faire-valoir ce qui représente une faiblesse dans les actions de pérennisation des actions du Fonds.

En outre, des discussions directes entre le Ministère en charge des questions des victimes et le Fonds se sont déroulées en absence du Comité Consultatif. Alors que le règlement de nombreux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre efficace des programmes du Fonds, relevaient de ce Ministère notamment :

- Le refus du Préfet de Yavoua d'autoriser l'inauguration des ouvrages communautaires dans les localités de Dania et Monoko-zohi ;
- La prise en charge des 727 victimes de l'affaire Laurent GBAGBO et BLE Goudé ;
- La prise en charge des victimes de l'affaire Amadé Ourémi ;
- Le retard dans l'inauguration des œuvres mémorielles dans le Cavally.

Aussi, le contexte et le mode opératoire de l'organisation de la cérémonie de commémoration des événements du 3 mars 2011 couplée à l'inauguration de la stèle d'Abobo, le 3 mars 2024 n'ont-ils pas permis au Comité de s'y impliquer.

Aussi, les agents communautaires ont-ils rapporté les difficultés liées au choix des victimes vulnérables éligibles au programme du Fonds.

Le budget alloué étant limité, un réexamen des premières listes plus étoffées était nécessaire. A Abobo par exemple, sur 400 victimes recensées, seulement 40 ont été finalement retenues.

Au total, à Abidjan, ce sont 331 victimes qui ont pu bénéficier du programme d'assistance (AGR) du Fonds sur plus d'un millier et ce, à partir de décembre 2022. A cet effet, une liste de victimes avait été référée au Ministère de la Cohésion Nationale et de la lutte contre la pauvreté mais elle est restée sans suite³⁷.

Par ailleurs, la lenteur des décaissements parfois au niveau du fonds a ralenti les activités des agents communautaires qui étaient en relation direct avec les victimes .

Lors de la réunion de clôture des activités du Fonds, la préoccupation majeure soulevée par les membres du Comité Consultatif fut la question de l'évaluation des programmes mis en œuvre dans les différentes localités de la Côte d'Ivoire. Malheureusement, aucune ligne budgétaire n'avait été consacrée à cette activité importante de redevabilité.

A ce jour, le Comité Consultatif ne dispose d'aucun rapport sur les différentes séquences de la mise en œuvre des programmes, des appels d'offre, ni d'aucune liste auditée des bénéficiaires pour confirmer leur régularité.

³⁷ On notera aussi que trente-deux (32) des victimes recensées et validées par le Fonds n'ont pas pu être installés.

8 DÉFIS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un programme de fonds au profit des victimes en Côte d'Ivoire est confrontée à plusieurs défis majeurs, en grande partie en raison des séquelles des crises passées et de la complexité des processus de réparation.

8.1 Défis et perspectives de la mise en œuvre du Fonds au profit des victimes

La mise en œuvre du Fonds au profit des victimes en Côte d'Ivoire, bien qu'essentielle pour la reconstruction du pays, est confrontée à plusieurs défis et offre également des perspectives prometteuses.

8.1.1 Défis majeurs

- **L'ampleur des besoins** : Le nombre de victimes des crises ivoiriennes étant considérable, les besoins en matière de réparation et d'assistance sont immenses. Il est complexe de répondre à toutes les demandes dans un délai raisonnable ;
- **La complexité des situations** : Chaque victime a un parcours unique et des besoins spécifiques. Il est donc difficile de mettre en place des programmes standardisés et de s'adapter à la diversité des situations ;
- **Le manque de données fiables** : L'absence de données précises et complètes sur le nombre de victimes et l'étendue des préjudices complique l'évaluation des besoins et la planification des interventions ;
- **Les enjeux politiques** : La question de la réparation des victimes est souvent liée à des enjeux politiques sensibles. Les priorités politiques peuvent évoluer, impactant ainsi la mise en œuvre des programmes ;
- **Les ressources limitées** : Les ressources financières du Fonds, bien que significatives, ne sont pas illimitées. Il est nécessaire de prioriser les actions et d'optimiser l'utilisation des fonds disponibles ;
- **L'évaluation des programmes** : l'évaluation est une activité importante pour un projet d'envergure comme celui du Fonds car elle permet d'en apprécier l'efficacité, l'efficience, l'impact et tirer des leçons ;

8.1.2 Perspectives prometteuses

- **Le renforcement des capacités locales** : Les capacités des institutions nationales et des organisations de la société civile à gérer les programmes d'assistance aux victimes se sont considérablement améliorées ;
- **L'émergence de nouvelles approches** : De nouvelles approches de la justice réparatrice, telles que les rondes brésiliennes, les mécanismes africains de règlement des conflits, et la réconciliation communautaire, sont de plus en plus utilisées. Ces approches permettent de répondre aux besoins spécifiques des victimes et de favoriser la reconstruction du tissu social ;
- **La coopération internationale** : La coopération internationale est essentielle pour soutenir la mise en œuvre du Fonds. De nombreux partenaires, tels que les organisations internationales et les États donateurs, apportent leur expertise et leurs ressources financières ;
- **L'implication des communautés** : L'implication des communautés dans la conception et la mise en œuvre des programmes est de plus en plus reconnue comme étant essentielle pour garantir leur durabilité.

9 RECOMMANDATIONS

Pour relever les défis et maximiser les perspectives, il est recommandé :

9.1 Aux institutions internationales (FPV) de :

- **Poursuivre** l'appui technique et financier afin de renforcer les capacités des organisations partenaires et des agents communautaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes du Fonds ;
- **Impliquer** les organisations de victimes dans l'implémentation des programmes en allégeant les conditions d'éligibilité ou de sélection ;
- **Continuer** d'insister sur les activités de Thérapie Communautaire Intégrative et Systémique (rondes brésiliennes), pratiques de guérison intérieure à même de relever les victimes même les plus vulnérables au niveau psychologique ;
- **Soutenir** la recherche et la mise en place d'un mécanisme pour pérenniser la TCIS : Encourager la recherche sur les questions liées à la justice réparatrice et à l'assistance aux victimes ; et aider les OSC à

continuer d'encadrer les victimes même si le fonds a fini son mandat en Côte d'Ivoire ;

- **Mettre en œuvre** des mesures incitatives afin que la loi en faveur des victimes voie le jour ;
- **Financer** l'évaluation des programmes du Fonds en Côte d'Ivoire : bien que les programmes du Fonds aient pris fin, il est souhaitable qu'une évaluation soit faite pour mesurer l'efficacité, l'efficience et l'impact du projet ; Aussi et surtout les leçons apprises pour une meilleure documentation du projet.

9.2 Aux institutions nationales de :

- **Contribuer** aux mobilisations de fonds initiés par le statut de Rome pour soutenir la justice réparatrice en faveur de victimes de crimes internationaux ; les fonds étant utilisés pour des programmes de réparation qui incluent des traitements médicaux, une réhabilitation psychologique, un soutien socio-économique et des activités de consolidation de la paix ;
- **Accroître** les capacités des institutions nationales et OSC en matière de gestion des programmes d'assistance aux victimes ;
- **Développer** des systèmes de suivi et d'évaluation : Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation rigoureux pour mesurer l'impact des programmes et ajuster les interventions en conséquence ;
- **Améliorer** la coordination : Renforcer la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes de réparations ;
- **Favoriser** la participation des victimes : Accorder une place centrale aux victimes dans la conception et la mise en œuvre des programmes.

9.3 Aux organisations de la société civile et principalement de défense de droits des victimes de :

- **Intensifier** les plaidoyer auprès des institutions internationales et structures nationales afin que les besoins des victimes soient pris en compte ;
- **Multiplier** les campagnes de sensibilisations sur la nécessité de la culture de la paix et de la cohésion sociale ;
- **Continuer** d'accompagner les victimes des crises notamment par des programmes d'aide (financière, économique...), de prise en charge et d'assistance judiciaire.

CONCLUSION

Les objectifs du FPV sont notamment de donner de la visibilité au sort des victimes et de mobiliser des ressources en leur faveur, en particulier pour les victimes de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de crimes d'agression, ainsi que pour leurs familles.

Conformément au principe de complémentarité énoncé dans le Statut de Rome et aux obligations qui incombent aux États en vertu du droit international des droits de l'homme, le FPV contribue également à renforcer les efforts nationaux et internationaux en matière de réparation. Cela inclut le partage des connaissances et le soutien aux initiatives qui renforcent les réponses des autorités nationales aux droits et aux besoins des victimes de crimes préoccupant la communauté internationale.



Œuvre mémorielle de Yopougon Yao-Séhi



RAPPORT DE MONITORING DES PROGRAMMES DU FONDS AU PROFIT DES VICTIMES EN CI

**CONFEDERATION DES ORGANISATIONS DE VICTIMES DES CRISES IVOIRIENNES
(COVICI)**

Remerciements au partenaire technique et financier OSF

Adresse : Cocody II plateaux –Abidjan- RCI / **Boite Postale :** 09 BP 1991 Abidjan 09

Téléphone : (+225) 27 24 13 30 55/ 07 07 97 34 97/ 01 02 03 21 45/ 07 57 34 61 8

Email : covici.victimes@gmail.com

Récépissé de dépôt de dossier d'association N° 0661/PA/SG/D2